



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 28 juillet 2022

1. Travaux école :

Côté nouveau bâtiment, le chantier avance bien. Des travaux sont en cours à l'extérieur : terrassement des abords et pose du bardage sur le mur extérieur. À l'intérieur, l'installation des sanitaires est terminée, la pose du sol souple dans les classes est en cours et la porte de communication avec l'ancien bâtiment a été installée.

Côté ancien bâtiment, le désamiantage préliminaire à tous travaux est en cours. Il concerne une partie des plinthes (colle) et les fenêtres (joints).

2. Écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

- **Conseil d'école du 22 juin 2022 :**

Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2022-23 sont les suivants :

- 180 élèves répartis en 7 classes :
 - 53 enfants sur Saint-Éloi ;
 - 48 enfants sur Joyeux ;
 - 79 enfants sur Faramans.
- Sur l'ensemble du RPI par commune :
 - 62 enfants proviennent de Saint-Éloi ;
 - 21 enfants de Joyeux ;
 - 97 enfants de Faramans.

Les circonscriptions d'inspection du premier degré de l'Ain voient leurs limites géographiques modifiées à la rentrée 2022 avec la création d'une 13ème circonscription à Poncin. Suite à cela, dès la rentrée prochaine l'ensemble du RPI (Saint-Éloi, Joyeux, Faramans) fera partie de la circonscription de Miribel. L'administration réalisera une inspection du RPI à la rentrée pour évaluer son fonctionnement.

- **Cantines :**

La société de livraison des repas de la cantine a diffusé les résultats d'une enquête effectuée en mai 2022 auprès des parents et des enfants. Il en ressort une note de satisfaction globale de 8,2/10 pour les repas. Dans le détail, 80 % des réponses indiquent que la quantité servie est suffisante et 86 % les plats bons.

3. Syndicat des eaux :

La réfection de la colonne d'eau route de Bourg-Saint-Christophe est terminée et tous les branchements ont été réalisés. Il reste à effectuer la réfection de la chaussée (bicouche), ce qui ne sera fait qu'en septembre du fait de la pénurie de matière première à ce jour.

4. Voirie :

La consultation de trois entreprises a été lancée par le cabinet INFRATECH pour la création d'un plateau ralentisseur au niveau de l'école sur la RD4E et l'achat annuel du point à temps. Les résultats sont les suivants :

- EIFFAGE : 36 594 € TTC (entreprise retenue)
- EUROVIA : 37 018,68 € TTC
- SOCATRA : 39 043,20 € TTC

Début des travaux fin septembre.

5. Présence de jussie sur la commune :

La jussie (*Ludwigia*) est une plante herbacée aquatique qui se développe dans les eaux calmes ou assez calmes. En situation favorable, la plante se multiplie rapidement et envahit totalement la zone aquatique disponible. Elle capte alors à son seul profit toute la lumière, consommant les ressources et finit par éliminer totalement toute autre espèce de flore et une grande partie de la faune. La méthode de tentative d'élimination la plus pertinente est l'arrachage sur plusieurs années successives.

De la jussie ayant été détectée dans un secteur à cheval sur les communes de Faramans et Joyeux, une réunion a été organisée le 29 juin 2022 par le FREDON (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organisme nuisibles) Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite à cette réunion qui rassemblait des élus, des propriétaires de zones infestées et les représentants des organismes publics concernés, un plan de lutte sera mis rapidement en place.

6. Informations diverses :

- Un des appartements (type T4) du bâtiment communal situé route de l'Étang (vers l'école) se libèrera le 30 septembre 2022. Toute personne intéressée peut se faire connaître à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

- L'hommage aux maquisards du Camp Didier morts au combat en août et septembre 1944, aura lieu le samedi 03 septembre 2022 à 9h à la stèle des fusillés route de Pérouges.

7. Agenda :

L'Amicale des jeunes organisera un bal le samedi 27 août 2022. Une tournée des brioches sera effectuée le lendemain.